COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de MAHERU

Conseil Municipal du 24 juin 2024

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr. François HUREL, Maire.

<u>Etaient présents</u>: HUREL François, LEMOINE Stéphane, ROUSSEL Yves, CAPPELAERE Marc, LE COCQ

Julien, VERHALLE Gérard et Mmes BAGLIN Aurore, HOORELBECKE Laurence, Julie LAJOIE

<u>Absent excusé</u> : Mr. Dominique TROGU. <u>Secrétaire de séance</u> : Mr. CAPPELAERE.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le rapport de la Clect (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes) du 12 juin 2024. A l'unanimité le conseil municipal est d'accord avec l'ajout à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA CLECT DU 13 JUIN 2024 Délibération n° 2024.24.06.01

Monsieur François Hurel, Maire de la commune de Mahéru fait part à l'assemblée, que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'est réunie le 13 juin 2024 et a produit un rapport, soumis à tous les conseils municipaux. Ceux-ci doivent approuver ce rapport pour les points qui concernent leur commune.

La CLECT a approuvé, à l'unanimité de ses membres les quatre points suivants :

- Un lissage sur 3 années des emprunts de la compétence scolaire compensés par les communes ou financés par les communes des ex-CdC de Moulins la marche et la Ferté Fresnel (toutes les communes sont concernées)
- L'instauration d'une compensation de la Ville de L'Aigle vers la Cdc pour les spectacles « publics scolaire pour les écoles de la Ville de L'Aigle (uniquement la Ville de L'Aigle est concernée)
- L'instauration d'un principe de dynamisme des compensations dès 2025 (toutes les communes sont concernées)
- La suppression du principe de dynamisme de la part « contribution au SDIS » de la compensation des communes de l'ex-Communauté de Communes du Canton de La Ferté Fresnel (Uniquement les communes de l'ex-Communauté de Communes du Canton de La Ferté Fresnel sont concernées).

Le détail de chacun de ces points est exposé dans le rapport ci-annexé, et dont il a été fait lecture en séance. Ce rapport est accompagné d'annexes présentant :

- L'évolution prévisionnelle des compensations, commune par commune pour 2024 et 2025.
- Les modalités de répartition des emprunts scolaires
- Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ ACCEPTE, les propositions de la CLECT du 13 juin 2024.

SUBVENTION COLO APPRENANTE Délibération n° 2024.24.06.02

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courriel du directeur de l'Ecole Primaire de Moulins la Marche sollicitant une subvention pour une colo apprenante qui se déroulera du 28 juillet au 5 août à Valloire. Trois enfants de la commune scolarisés à Moulins la Marche participent à ce séjour.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal a décidé de verser 160 € par enfant soit la somme de 480 € pour les trois enfants partant en colo apprenante du 28 juillet au 5 août 2024.

CONVENTION AVEC LE CABINET VETERINAIRE DE MOULINS LA MARCHE

Dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants, un devis a été demandé au cabinet vétérinaire. Le montant du devis s'élève à 478,00 euros TTC pour 5 chats qui comprend la stérilisation, la castration et le tatouage au nom de la Mairie. Deux chats errants sont concernés par cette traitement.

AGRANDISSEMENT DU PÔLE SANTE DE MOULINS LA MARCHE

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de la commune de Moulins la Marche d'agrandir le pôle santé suite à l'arrivée d'un troisième docteur. Ce projet prévoit la création d'un cabinet supplémentaire ainsi qu'une salle de pause. (Cabinet du médecin entre 18 et 20m2, salle de pause 8 m2 et circulations.

L'étude de faisabilité pour ce projet s'élève à 121 321.00 € hors taxe

La commune de Moulins la Marche s'engage à une participation à hauteur de 5 000 €par an sur dix ans représentant 41% du coût hors taxe du projet.

Après discussion, le conseil municipal propose de participer à raison de 6 000 € sur 10 ans.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE: ELECTIONS LEGISLATIVES

1er tour : le 30 juin 2024

de 8h à 11h : Stéphane Lemoine, Dominique Trogu, Laurence Hoorelbecke,

de 11h à 14h : Marc Cappelaere, Julien Le Cocq, François Hurel,

14h à 18h : Aurore Baglin, Yves Roussel, Marc Cappelaere.

2ème tour : le 7 juillet 2024

de 8h à 11h : Stéphane Lemoine, Julien Le Cocq., Laurence Hoorelbecke,

de 11h à 14h : Julie Verhalle, François Hurel, Yves Roussel,

de 14h à 18h : Gérard Verhalle, Aurore Baglin, Jean-Marie Bilklard-Madrière

DIVERS

Une demande pour deux arrêts de car a été envoyé en février dernier. Aucune réponse pour l'instant.

La demande de subvention demandée à La Fondation du Patrimoine pour la réfection de l'électricité à l'Eglise a été refusée.

Un devis sera demandé pour effectuer le ménage de l'Eglise suite aux travaux de réfection de l'électricité.

Les Terrasses de l'Eté sont prévues le mercredi 7 août 2024 à Mahéru. Un concert avec le groupe Les Thébaides est prévu à l'Eglise.